

8 JUIN 2010:

UN COUP DE MAIN POUR LE NON-MARCHAND!

Le 8 juin, la CGSLB, en collaboration avec les travailleurs des secteurs du Non-Marchand fédéraux et régionaux, veut lancer un signal fort à l'attention des partis politiques démocratiques.

Au nom des 450 000 travailleurs du Non-Marchand, les syndicats ont introduit il y a déjà plusieurs mois leurs cahiers de revendications auprès des instances fédérales concernées. Malheureusement, jusqu'à présent, les progrès sont insignifiants voire inexistants. Les élections fédérales ralentissent encore le **processus de négociation**.



Nous demandons également aux gouvernements régionaux de profiter de cette manifestation pour dévoiler rapidement leurs intentions. Ils ont toutes les compétences et l'autonomie pour conclure des accords sociaux dans les **secteurs du bien-être, de l'aide sociale et de la culture**.

Les travailleurs du secteur veulent que TOUS les partis politiques démocratiques, mais surtout ceux qui ont l'ambition d'intégrer le prochain gouvernement fédéral, s'investissent afin de garantir et d'améliorer la qualité de nos **soins de santé**.

Qu'attendent nos responsables politiques pour agir ?

Ce que nous revendiquons :

- un plan d'investissement social pour des prestations de service de qualité, accessibles à tous dans les secteurs du Non-Marchand
- une politique d'emploi ambitieuse
- une rémunération juste pour les travailleurs du secteur
- une meilleure conciliation vie professionnelle – vie familiale

INVESTIR DANS LE NON-MARCHAND C'EST FAVORISER UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE !

Lors de la manifestation, la **CGSLB** défendra le slogan suivant « Un coup de main pour le Non-Marchand ».

Les manifestants pourront donner « un coup de main » symbolique en dessinant leur main sur notre calicot.

Nous vous invitons, tout comme nous avons invité les partis politiques démocratiques, à les imiter en posant un geste de solidarité envers les travailleurs du Non-Marchand.

Eric Dubois
Responsable Sectoriel CGSLB
0475 39 89 57

EN ANNEXE : LES CAHIERS DE REVENDICATIONS

Cahier de revendications du Front commun syndical des secteurs fédéraux de la santé

Une offre suffisante de soins de qualité et accessibles à tous est un défi politique et social majeur pour les années à venir. Ce sont des gens qui soignent les gens. Le besoin en emplois supplémentaires dans le secteur de la Santé offre des opportunités d'emploi de qualité. Pour trouver le personnel nécessaire – et le conserver -, des conditions de travail et de salaire attractives sont indispensables. Des soins de qualité nécessitent des emplois de qualité. Des emplois de qualité sont des emplois qui bénéficient de salaires justes et de conditions de travail qui garantissent la combinaison vie familiale/ vie professionnelle.

Pour garantir le maintien de soins de qualité pour tous, il faut mettre en œuvre dans ce secteur un nouveau plan d'investissement ambitieux.

1. Pouvoir d'achat

- **A travers la mise en œuvre d'une nouvelle classification de fonction moderne, avec de nouvelles échelles barémiques qui augmentent l'attractivité de toutes les fonctions dans le non Marchand, nous visons :**
 - une amélioration de toutes les échelles
 - une amélioration des échelons de début de carrière
 - un allongement des échelles pour évoluer pendant toute la carrière
 - des échelles barémiques équilibrées pour toutes les fonctions et adaptées au contenu actuel des fonctions
- **Reconnaissance de l'ancienneté acquise dans tous les secteurs du non marchand**
- **Amélioration des primes pour prestations inconfortables**
- **Un 13ième mois complet pour tous**
- **De meilleurs revenus de pension**

2. Emploi

- **Nous voulons plus d'emplois dans l'optique de :**
 - diminuer la charge de travail
 - améliorer les normes de personnel tenant compte de la présence effective du personnel
 - établir des normes de personnel pour tous les secteurs, services et fonctions
 - remplacer le personnel absent pour quelque motif que ce soit
- **Moyens efficaces pour contrôler et garantir le respect des normes et l'emploi**
- **Stabilité des statuts du personnel :**
 - limitation des contrats à durée déterminée
 - règles de passage vers les contrats à durée indéterminée
 - droit à l'élargissement du contrat et au temps plein

3. Conciliation vie familiale – vie professionnelle

– Congés

- Jours de congés, supplémentaires tenant compte de l'ancienneté, avec embauche compensatoire, aussi pour les jeunes et au début de la carrière
- Jour de congé communautaire
- Obtention de 3 semaines consécutives de congé, à la demande

– Des congés pour répondre aux exigences personnelles et familiales (amélioration des dispositifs crédits temps thématiques- congés pour raison impérieuse, ...)

– Droit au crédit-temps et à la diminution de carrière

- Système collectif de crédit-temps
- Crédit-temps mi-temps amélioré au-delà de 50 ans avec maintien du salaire net

4. Formation et accompagnement

– Mise en œuvre en cours d'emploi de formations certifiantes permettant une progression de carrière

– Poursuite du projet de formation visant à obtenir le diplôme d'infirmier et élargissement pour toutes les fonctions où cela est nécessaire, pour tous les secteurs

– Droit individuel à 5 jours de formation par an dans le cadre d'un dispositif concerté paritairement, avec embauche compensatoire

– Chances accrues pour les demandeurs d'emploi d'obtenir un diplôme dans le secteur de la santé

5. Lutte contre la commercialisation du secteur de la santé

– Les subsides pour les soins doivent être utilisés exclusivement à cet objet social, et pas pour des objectifs de gain d'entreprises commerciales

– Intégration dans les différentes normes (subsides, agrément), de critères excluant la commercialisation

– Il revient aux seules autorités publiques d'œuvrer à l'intégration de soignants d'origine étrangère, en concertation avec le secteur.

Les lignes de force des **CAHIERS DE REVENDICATIONS** pour les secteurs non marchands relevant de la **COMMUNAUTE FRANCAISE** et de la **REGION WALLONNE**

POUVOIR D'ACHAT

1. Poursuite de l'harmonisation salariale

- Finalisation de l'harmonisation des barèmes à hauteur des barèmes des secteurs fédéraux de la santé (CP 330). Les secteurs relevant de la C.F. sont principalement concernés
- Augmentation salariale de 1% indexé pour tous les secteurs CF et RW compensatoire au 1% octroyé aux secteurs fédéraux de la santé (CP 330) en octobre 2001
- Intégration des secteurs, des institutions ou des catégories de personnel oubliés ou absents lors de la conclusion des accords précédents
- Alignement des suppléments pour prestations irrégulières
- Valorisation des rémunérations bas salaire par l'intégration et la généralisation d'une allocation complémentaire similaire au dispositif d'allocation foyer/résidence appliqué dans les secteurs fédéraux de la santé (CP 330)
- Généralisation de la prime syndicale en CF et alignement du montant des primes syndicales sur celui accordé dans le secteur public; fixation récurrente des modalités d'octroi dans les dispositifs décrétaux de financement.

2. Des avantages quantitatifs nouveaux

- Octroi d'un 13ème mois de salaire
- Prolongation de l'évolution des échelles barémiques.

3. Des avantages qualitatifs nouveaux

- Assurer l'attractivité des secteurs NM de la CF et de la RW et garantir la mobilité des travailleurs par la prise en compte de l'entièreté de l'ancienneté NM ou de fonction.

EMPLOI

1. Des emplois de qualité réellement en plus....

- Différenciation claire dans les décrets et les arrêtés de subsidiation entre les enveloppes budgétaires dédiées à l'emploi et au fonctionnement.
- Généralisation de la fixation de normes d'encadrement et de fonctionnement minimales par fonction
- Renforcement des outils favorisant la transparence et le contrôle de l'affectation des moyens pour l'emploi
- Détermination et octroi d'un pourcentage de la masse salariale pour couvrir le financement d'emplois ou de temps de travail supplémentaires en remplacement des absences de tout type (maladie, missions syndicales, les formations, les mesures ou parties de mesures de fin carrière non couvertes par une autre source de financement,...) afin d'alléger la charge de travail.

2. Des conditions de travail et des carrières professionnelles adaptées pour préserver des emplois de qualité

- Octroi de jours de congé supplémentaires
- Application des dispenses de prestations de fin de carrière telles qu'au Fédéral
- Généralisation de la prépension conventionnelle. Le calcul de l'indemnité complémentaire se fera en prenant en compte l'ensemble de la rémunération dans le calcul du salaire de référence, avec déplafonnement de ce salaire de référence
- Généralisation du dispositif old timer s'appuyant sur les dispositions du crédit-temps pour les plus de 50 ans
- Financement généralisé des coûts éventuels liés à la mise en œuvre des mesures de fin de carrière
- Financement exclusivement d'emplois dont les contrats déterminent un temps de travail garantissant un salaire supérieur au seuil de pauvreté

3. Des moyens publics bien utilisés

- Commercialisation

Les fonds publics, en ce compris les aides à l'emploi, doivent être uniquement attribués aux services publics et aux institutions organisées sous la forme d'ASBL. Il appartient au pouvoir politique de veiller à ce que l'entièreté des moyens publics répondant à des besoins de la population soit affectée à la réalisation de l'objet social des institutions subsidiées

- La segmentation des politiques poursuivies conduit à un éclatement des opérateurs chargés de leur réalisation. Cela conduit à la fois à une perte de visibilité par rapport aux objectifs à atteindre, à une confusion entre les limites du champ d'action des acteurs de terrain voire à une concurrence entre ceux-ci mais aussi à une dispersion des moyens disponibles.
Le repositionnement des structures autour d'objectifs et de missions plus larges et leur redimensionnement en conséquence devraient apporter une plus value en terme d'objectif mais aussi en terme d'emplois et de financement de ceux-ci. En dessous d'un seuil critique, une institution perd en efficacité : les fonctions sont incomplètes ou sans doublure, les fractions supplémentaires de financement de l'emploi sont souvent perdues parce que non utilisables, certains coûts de base sont par contre décuplés pour faire face à la démultiplication de toutes petites structures.



CENTRALE
GENERALE



Cahier de revendications des secteurs Non-Marchands COCOF - COCOM - RBC

2010-2011

1. 13ème mois
 2. 100% des frais de transports
 3. Prime syndicale
 4. Amélioration normes d'encadrement (maladie, formation)
 5. CCT 35 - temps partiels
 6. Bien-être au travail
 7. CP 327 (ETA) +4 jours/an
-

Journée internationale de l'infirmier(ère)



Lors de la journée internationale de l'infirmier(ère), la CGSLB s'inquiétait de la crise politique ... et des conséquences pour les travailleurs du secteur.

Il y a quelques années, **le 12 mai** a été déclaré **Journée internationale de l'Infirmier(ière)**. Cette date n'a pas été choisie au hasard, il s'agit de la date de naissance de Florence Nightingale, pionnière des soins infirmiers.

Le 12 mai, partout dans le monde, l'attention est portée sur la contribution importante des infirmiers (ières) à la qualité des soins de santé.

A cette occasion, la CGSLB organise dans les institutions de tout le pays des actions de sensibilisation sur les conditions de travail dans les secteurs Non-Marchands. La qualité et l'expertise de nos soins de santé sont reconnues mondialement. Pour les préserver, il est grand temps de donner **« un coup de main »** aux travailleurs du Non-Marchand en réduisant la charge de travail par la **création d'emplois supplémentaires !**

Des soins de qualité nécessitent des emplois de qualité. Ces emplois doivent bénéficier de salaires corrects et de conditions de travail qui garantissent la conciliation vie sociale, familiale et vie professionnelle.

La CGSLB, avec les autres organisations syndicales, a déposé le 2 février dernier un **cahier de revendications** et souhaite conclure un nouvel accord social pluriannuel dès 2010 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, les conditions de travail et par conséquent maintenir l'attractivité du secteur.

A l'heure actuelle, **la crise politique menace l'avancement des négociations** et pourrait avoir de lourdes conséquences sur la concrétisation d'un nouvel accord social ... alors que les travailleurs du secteur ont besoin d'un sérieux **« coup de main »** pour assurer les services attendus par la population.

La CGSLB, avec les autres organisations syndicales, a déjà planifié une grande **manifestation nationale le 8 juin** prochain afin de rappeler au monde politique que le Non-Marchand doit rester une priorité aussi après les élections.

Le 12 mai, les délégués de la CGSLB étaient présents dans tout le pays pour distribuer dans les institutions des cartes postales et des badges **« un coup de main pour le Non-Marchand »**.

Eric Dubois, Responsable secteurs NM CGSLB

LES FEMMES EN BLEU

CARENCE EN VITAMINE T(EMPS)



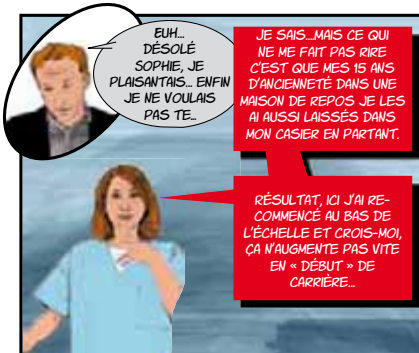
COMME NAJLA, MAÏTÉ ET BART, VOUS VOULEZ ÉGALEMENT TRAVAILLER DANS DE MEILLEURES CONDITIONS ET POUVOIR CONCILIER VOS VIES PROFESSIONNELLE ET FAMILIALE, C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS :

- * UNE DIMINUTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL PAR LE BIAIS D'UNE AMÉLIORATION DES NORMES DE PERSONNEL POUR TOUTS LES SECTEURS, SERVICES ET FONCTIONS.
- * LE REMPLACEMENT DU PERSONNEL ABSENT QUEL QUE SOIT LE MOTIF
- * DES JOURS DE CONGÉ SUPPLÉMENTAIRES EN FONCTION DE L'ANCIENNETÉ
- * L'AMÉLIORATION DES POSSIBILITÉS DE FORMATION
- * LA GARANTIE D'UNE CONCILIATION ENTRE LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE

LA CGSLB PREND SOIN DE VOUS !

LES FEMMES EN BLEU

INJECTION DE POUVOIR D'ACHAT



COMME POUR SOPHIE ET SARAH, L'AUGMENTATION DE VOTRE POUVOIR D'ACHAT EST UNE DE VOS PRÉOCCUPATIONS MAJEURES. VOTRE POUVOIR D'ACHAT EST UNE DE NOS PRIORITÉS ET C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS :

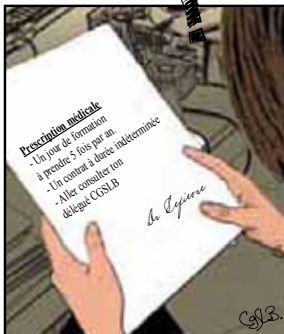
- UNE NOUVELLE CLASSIFICATION DE FONCTIONS MODERNE AVEC :
- UNE AMÉLIORATION DE TOUTES LES ÉCHELLES
- UNE AMÉLIORATION PLUS RAPIDE EN DÉBUT DE CARRIÈRE
- UN BARÈME QUI ÉVOLUE PENDANT TOUTE LA CARRIÈRE
- LA RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ ACQUISE DANS TOUS LES SECTEURS DU NON-MARCHAND ?
- L'AMÉLIORATION DES PRIMES POUR PRESTATIONS INCONFORTABLES
- UN 13ÈME MOIS COMPLET POUR TOUS
- DE MEILLEURS REVENUS DE PENSION

LA CGSLB PREND SOIN DE VOUS !

À SUIVRE...

LES FEMMES EN BLEU

PRESCRIPTION DE FORMATIONS



WWW.CGSLB.BE

COMME POUR CHRISTINE, LA STABILITÉ DE VOTRE EMPLOI ET L'ACCÈS À LA FORMATION VOUS PRÉOCCUPENT. CES PRÉOCCUPATIONS SONT ÉGALEMENT PARTIE DE NOS PRIORITÉS ET C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS :

- LA STABILITÉ DES STATUTS DU PERSONNEL :
- LIMITATION DES CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE
- PASSAGE VERS LES CONTRATS À DURÉE INDÉTERMINÉE
- DROIT À L'ÉLARGISSEMENT DU CONTRAT ET AU TEMPS PLEIN
- UNE PROGRESSION DANS LA CARRIÈRE VIA LA FORMATION
- POURSUITE DU PROJET DE FORMATION VISANT À OBTENIR LE DIPLOME D'INFIRMIER ET ÉLARGISSEMENT POUR TOUTES LES FONCTIONS OÙ CELA EST NÉCESSAIRE, ET DANS TOUTS LES SECTEURS
- DROIT INDIVIDUEL À 5 JOURS DE FORMATION PAR AN DANS LE CADRE D'UN DISPOSITIF CONCERTÉ PARITAIREMENT, AVEC EMBALCHE COMPENSATOIRE
- CHANCES ACCRUES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI D'OBTENIR UN DIPLOME DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

LA CGSLB PREND SOIN DE VOUS !

ET MAINTENANT... AGISSONS!



Responsable Sectoriel National

Eric DUBOIS
0475 39 89 57